



ZOOM

PPE 3 : une dernière consultation publique, avant le décret

La concertation nationale sur le projet de **3^{ème} Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE 3)** a recueilli plus de 7 500 propositions, conduisant à des modifications du projet. Le texte est soumis à une dernière **consultation publique, ouverte jusqu'au 5 avril**, avant son **adoption par décret**. Celle-ci devra déterminer les objectifs de production et de consommation énergétique au cours de la décennie 2025-2035. L'administration prévoit d'instaurer **un tableau de bord de suivi de l'électrification (production et consommation), par secteurs**, pour permettre l'ajustement de certains objectifs, lors de la révision de la PPE en 2030.

Pour réduire **le déséquilibre entre une production électrique en forte croissance et une consommation plus modérée**, les derniers arbitrages du gouvernement l'ont conduit à **revoir à la baisse les trajectoires pour le photovoltaïque**, les fixant à 54 GW installés en 2030 (vs une fourchette de 54 à 60 GW dans la version de novembre 2024) et 65 à 90 GW installés en 2035 (vs 75 à 100 GW). Si l'objectif de production d'électricité photovoltaïque reste stable en volume, le texte relève "l'objectif de production par de grandes installations à 54 % (38 % au sol ; 16 % sur grandes toitures)", et les fixe "à 5 % pour les petites installations au sol, et 41 % pour les petites et moyennes toitures". Les objectifs pour l'éolien terrestre sont également réduits à

33 GW en 2035 (40-45 GW en 2035), ainsi que ceux relatifs à la production d'hydrogène, abaissés à 4,5 GW d'électrolyse en 2030 et 8 GW en 2035, pour tenir compte de "la réalité industrielle de la filière et des contraintes technico-pratiques".

Le projet de PPE confirme le début de la **6^{ème} période des Certificats d'Economie d'Énergie (CEE)**, au 1^{er} janvier 2026, jusqu'en décembre 2030. Le gouvernement cible un niveau minimal d'économies d'énergie de 825 TWhc et un maximum de 1 750 TWhc. Une réunion interministérielle, prévue le 14 mars, doit déterminer le niveau d'obligation et les gisements visés.

Concernant les besoins en **flexibilité du système électrique**, l'exécutif juge nécessaire d'attendre l'**analyse confiée au RTE** afin de définir "des indicateurs pertinents pour caractériser le besoin de modulation (consommation et production) et développer les bouquets de flexibilités décarbonées adaptés".

Il soutient en revanche la stratégie de **développement des mobilités propres**, en réaffirmant le soutien aux mobilités actives (plan vélo) et au fret fluvial. La version actualisée de la PPE tient compte de l'avancement de plusieurs dossiers, en intégrant notamment les **services express régionaux métropolitains, les soutiens à l'électrification des véhicules** ou l'autopartage. La poursuite des projets de **modernisation et de développement du réseau ferroviaire** portés par l'Etat est également réaffirmée.

👉 Participez à la **consultation publique** (source : <https://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr>)

> www.banquedesterritoires.fr – www.usine-nouvelle.fr – 10/03/25 – Enerpresse – 11/03/25

Nucléaire versus EnR : l'équilibre complexe

Dans un avis sur la PPE, **Vincent Berger, Haut-Commissaire à l'énergie atomique**, juge que l'objectif européen de réduction de 55 % des émissions d'ici 2030 par rapport à 1990, soutenu par la France "ne sera pas atteint". Il estime "qu'à cette échéance, trop rapprochée pour permettre de déployer de nouvelles capacités nucléaires, la seule solution pour décarboner consiste à électrifier massivement tout en déployant des énergies renouvelables", **ce qui pourrait conduire à "un sous-emploi du nucléaire et à des surcoûts pour le consommateur"**. Selon lui, s'il y a un "consensus politique" pour admettre la complémentarité entre énergies renouvelables et nucléaire, l'équilibre reste "délicat

à optimiser". Il préconise donc un abaissement des objectifs renouvelables, notamment photovoltaïques, de sorte que **les EnR s'effacent davantage**.

En 2024, pour **limiter le phénomène de prix négatifs** qui a explosé l'an dernier sur les marchés de gros, EDF a ainsi "modulé" 30 TWh de nucléaire, pour faire face aux pics de production des renouvelables ou pour maximiser la valeur de sa production. Il plaide également en faveur de la création d'un "mécanisme de révision des développements de l'offre en cours de route, notamment si la demande se révèle inférieure aux prévisions".

> Les Echos – 5/3/25 Contexte 11/03/25

ÉCONOMIE

Afin de soutenir des projets écologiques et structurants, **une instruction ministérielle du 4 mars 2025** détaille les modalités de **gestion des dotations pour l'investissement local en 2025, soit 3,13 Mds€** au total. Les dotations classiques (DSIL, DETR, DSID, DPV, FNADT) mobiliseront 2 Mds€, avec un taux d'avance de 30 % maximum. 80% des subventions accordées (hors FNADT) devront être notifiées d'ici le 30 juin. **L'enveloppe du Fonds vert s'élève à 1,15 Md€**, avec un taux d'avance limité à 15%. En 2025, ce dernier permettra de financer directement à hauteur de 100 M€ les actions inscrites dans les **Plans Climat-Air-Energie Territoriaux (PCAET)** adoptés par les intercommunalités. Les préfets sont invités à orienter les collectivités vers des **projets d'adaptation au changement climatique**, en favorisant en particulier les mesures de prévention des inondations, et de **recyclage foncier (friches)**, tout en facilitant les procédures. La **construction de logements sociaux, la rénovation énergétique des bâtiments publics et les mobilités actives** sont priorisées. Certains projets, comme **la modernisation de l'éclairage public**, ne seront plus financés. La circulaire précise aussi que les dotations " **ne doivent plus financer l'installation de panneaux photovoltaïques hors situation d'auto-consommation sans injection sur le réseau public ou d'une nouvelle chaudière fonctionnant exclusivement au fioul ou au gaz** ". L'instruction invite également à **recourir au co-financement et à l'utilisation des crédits européens**.

Consultez **la circulaire 45588** (source : <https://www.legifrance.gouv.fr>)

> www.lagazettedescommunes.com - 5/03/25 - www.lemoniteur.fr - 6/03/25 - www.banquedesterritoires.com - 5/03/25

D'après l'Insee, la production manufacturière française a reculé de 0,7 % en janvier, après une chute de 1 % en décembre. Ce repli inattendu inquiète les économistes. En 3 mois, la production industrielle a baissé de 0,9 %, et l'industrie manufacturière a reculé de 1,2 %. Le contexte économique actuel, caractérisé par une faible demande intérieure, une économie allemande en panne, et des coûts énergétiques élevés, pèse lourdement sur l'industrie. Le secteur automobile, malgré un rebond en janvier (+6,4 % en janvier), reste en difficulté. L'industrie française pourrait connaître une année difficile, avec une croissance morose au premier semestre 2025. Redoutant une dégradation des investissements des entreprises et des exportations, **la Banque de France a abaissé sa prévision de croissance pour 2025, à 0,7 %** (vs 0,9 % estimé en décembre). La consommation, quant à elle, serait mieux orientée, en progression de 1 % en 2025. En 2025, l'inflation semble maîtrisée, avec une progression prévue de 1,3 % en 2025 (soit un point de moins qu'en 2024).

> [LesEchos](http://LesEchos.com) - 5/3/25 - [Enerpresse](http://Enerpresse.com) - 6/03/25 - [Le Monde](http://LeMonde.com) - 13/03/25

La plateforme Chorus Pro, dont l'utilisation a été rendue obligatoire pour la **facturation des marchés publics**, a été mise à jour le 19 février dernier. Désormais il ne sera **plus possible de rejeter une facture pour une erreur de montant**, une pratique à l'origine de nombreux " **délais de paiement cachés** ". Cette modification, demandée par la FNTP, vise à conformer Chorus Pro au droit de la commande publique. Des rappels ont été ajoutés dans la documentation technique pour éviter les refus injustifiés.

> www.lemoniteur.fr - 7/3/25

SOCIAL

En 2024, la dégradation de l'activité de la construction et la diminution des cofinancements extérieurs, ont entraîné **une baisse de 2 % des activités de formation des employeurs du secteur du BTP. Constructys, l'opérateur de compétences (Opco)** du secteur estime que **435 000 stagiaires ont été formés** (contre 445 000 en 2023), tout en relevant que le nombre total de stagiaires a augmenté de 11 % par rapport à 2022. **L'apprentissage reste stable avec 94 500 contrats financés**, en hausse de 1 % par rapport à 2023, tandis que les contrats de professionnalisation ont chuté de 21 %. L'Opco vise **30 000 formations liées à la transition environnementale et énergétique d'ici 2025**, soit 10 % des formations. De quoi accompagner les démarches des entreprises, toujours en recherche de compétences pour relever les défis écologiques et numériques

> www.lemoniteur.fr - 12/03/25

En 2024, **l'Urssaf a infligé un montant record de sanctions au secteur de la construction**, dépassant largement les autres secteurs. **Le total des amendes atteint 1,6 Md€**, soit une hausse de 34 % par rapport à 2023. L'Urssaf a mené plus de 34 280 actions pour lutter contre le travail dissimulé, dont 6 756 contrôles ciblés (+ 11 % par rapport à 2023). L'organisme se donne pour objectif de réaliser 5,5 Mds€ de redressements d'ici 2027, en ciblant davantage les contrôles, en particulier sur le travail détaché, et en renforçant les partenariats avec les forces de sécurité.

> www.batiactu.com - [Les Echos](http://LesEchos.com) - 7/03/25

ÉNERGIE – NUMÉRIQUE – ENVIRONNEMENT

EN FRANCE

Le 10 mars, **le Sénat a adopté le projet de loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne (Ddadue)**. Contre l'avis du gouvernement, les sénateurs ont adopté un amendement qui prévoit d'exclure les voies de circulation empruntés par les poids lourds affectés au transport de marchandise de l'**obligation d'installation d'ombrières photovoltaïques**. Les sénateurs ont également **allégé les obligations portant sur les centrales solaires implantées en milieu forestier**. Ils ont également adopté d'autres amendements destinés à **accélérer les procédures d'autorisation des projets renouvelables**, des mesures déjà prévues par la loi Industrie verte selon le gouvernement. Le texte, sera examiné en commission mixte paritaire le 31 mars prochain.

> www.actu-environnement.com - 11/03/25 - [Contexte](http://Contexte.com) - 12/3/25



Depuis 15 ans, **le mécanisme de l'Accès Régulé à l'Électricité Nucléaire Historique (ARENH)** obligeait EDF à céder une partie de sa production nucléaire à un tarif réglementé (42 €/MWh actuellement) aux fournisseurs alternatifs. Jugé mal adapté pour réagir aux crises énergétiques, le dispositif ne sera pas reconduit en 2026. EDF prévoit désormais de commercialiser dès 2025 une partie de sa production nucléaire dans le cadre de **Contrats d'Allocation de Production Nucléaire (CAPN)**. Ceux-ci seront attribués dans le cadre d'**enchères européennes, ouvertes aux industriels gros consommateurs d'énergie (chimie, verre, métallurgie...) et fournisseurs**, en allouant des volumes d'électricité pour une **durée comprise entre 10 et 15 ans. Chaque année, EDF prévoit de mettre aux enchères 10 TWh**. La première livraison s'opèrera en janvier 2026. EDF indique avoir déjà reçu 10 lettres d'intention, pour un volume annuel de 12,7 TWh. EDF justifie cette réforme par une meilleure prévisibilité des prix au bénéfice des industriels, ainsi moins exposés aux fluctuations du marché de gros. Il s'assure également d'une meilleure visibilité financière, afin de sécuriser ses investissements. Cette réforme suscite de **profondes inquiétudes chez les industriels français**, qui redoutent une **hausse des prix, estimée entre 13 % et 35 %** par **le courtier Opéra Énergie**, et une **perte de compétitivité** face à leurs concurrents européens. Les industriels électro-intensifs, par la voix de l'**Uniden, de France Chimie, France Ciment et Aluminium France**, estiment que la décision d'EDF va à l'encontre des engagements pris pour assurer la compétitivité de l'industrie française et réclament des garanties supplémentaires de la part du gouvernement. En échange d'une plus grande liberté commerciale, le **contrat-EDF signé en 2023** prévoyait notamment la signature de contrats de long terme avec les électro-intensifs français, pour un **volume de 60 TWh/an**, adossé au parc nucléaire.

> Contexte – 12 et 14/03/25 - [lenergeek.com](https://www.lenergeek.com) – 10/03/25 – [Enerpresse](https://www.enerpresse.net) – 12-14/03/25 – [Le Figaro](https://www.lefigaro.fr) – 13/03/24

Depuis ces derniers mois, **l'autoconsommation collective (ACC)** progresse. On comptabilisait 773 opérations en service fin janvier 2025 (contre 305 en 2023). Si la taille des opérations a peu évolué (en moyenne 2 producteurs et 11 consommateurs par opération), **un arrêté du 21 février 2025** pourrait transformer le marché. Celui-ci **augmente le seuil de puissance maximale pour l'autoconsommation collective (ACC) de 3 à 5 MWc** en France métropolitaine, de quoi faciliter le partage de la production solaire à plus grande échelle. Cette modification, effective depuis le 5 mars 2025, permet également de **doubler la puissance des installations photovoltaïques jusqu'à 10 MWc** sous certaines conditions dérogatoires. Les projets doivent inclure une commune ou un EPCI à fiscalité propre et des organismes publics ou privés exerçant une mission de service public. Les points de soutirage et d'injection doivent être situés dans le ressort géographique de l'EPCI participant. Dans une délibération, publiée en décembre dernier, **la Commission de Régulation de l'Énergie**, avait émis des réserves sur l'augmentation du seuil de puissance. Elle préconisait d'autoriser une dérogation jusqu'au seuil de 8 MW, en limitant l'aire géographique à 20 km entre chaque participant, pour *"garantir la composante locale des opérations"*, là où l'arrêté leur permettra de *"s'étendre sur la totalité du territoire de la commune ou de l'EPCI"*, ce qui peut représenter plusieurs dizaines de kilomètres.

🔗 Consultez [l'arrêté du 21/02/2025](https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arr/2025/02/21/ACC-2025-02-21) (source : JO du 5 :03/2025)

> www.lemoniteur.fr – 5/03/25 - www.pv-magazine.fr – 10/03/25 - www.actu-environnement.com - 13/03/25

Dans le cadre de son schéma de développement du réseau (SDDR), **RTE a publié une fiche consacrée au raccordement des batteries stationnaires**. Depuis 2022, il constate un doublement des demandes de raccordement, et plus de 7 GW de projets ont réservé des droits d'accès au réseau de transport d'électricité. Pourtant **la localisation des batteries raccordées ne coïncide pas forcément à celle des projets photovoltaïques**. Le Grand Ouest, qui comptabilise le plus grand nombre des capacités solaires installées, est extrêmement dépourvu en batteries. Pour maîtriser les risques de congestion sur le réseau, RTE proposera en 2025 à la **Commission de Régulation de l'Énergie (CRE)**, **un cadre incitant les batteries à se raccorder "à la bonne localisation" et à fonctionner de manière contracyclique**, en se chargeant pendant les pics de production solaire. Des plages horaires seront prédéfinies (« gabarits »), déterminant les horaires de fonctionnement, libre ou encadré, des batteries. Selon RTE, ce dispositif permettrait **d'éviter 2,5Mds € de surinvestissements dans le réseau**.

🔗 Consultez la [fiche n° 8 – Raccordement des batteries stationnaires](https://assets.rte-france.com/prod/public) // RTE (source : <https://assets.rte-france.com/prod/public>)

> Contexte – 3/03/25

Le Cerema a publié **un rapport sur les coûts de l'inaction en gestion de patrimoine immobilier public**. En se basant sur différents scénarios de hausse des prix de l'énergie, il propose **une méthode pour évaluer les conséquences financières, sociétales et environnementales de l'inaction**, souvent sous-estimées, en identifiant les coûts directs (réparations, surcoûts) et indirects (dégradation du service, perte de valeur). Il met ainsi en perspective les conséquences de l'inaction dans les différents domaines de la gestion patrimoniale des bâtiments : contrôles et maintenances réglementaires obligatoires, exploitation et maintenance des bâtiments, amélioration des performances énergétique et environnementale, confort et santé des occupants.

Consultez [le rapport du Cerema "Agir ou ne pas agir sur le bâtiment"](https://doc.cerema.fr) (source : <https://doc.cerema.fr>)

> Contexte – 13/03/25

EDF a lancé le 3 mars dernier deux Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour attirer des entreprises du numérique afin d'**installer des centres de données sur ses terrains inutilisés, déjà raccordés au réseau**, de quoi réduire significativement les délais de mise en œuvre. Trois sites ayant accueilli d'anciennes centrales thermiques, sont proposés : Richemont et La Maxe en Moselle (57), et Montereau en Seine-et-Marne (77). La localisation d'un 4^{ème} site sera communiquée ultérieurement. EDF proposera également 2 nouveaux sites en 2026. L'objectif est de sélectionner des opérateurs capables de construire et exploiter des centres de données de forte puissance, *"sur la base de critères objectifs et transparents portant notamment sur la crédibilité et la maturité des projets des entreprises"*. Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 20 mars.

> [Le Figaro](https://www.lefigaro.fr) – 3/03/25 - [Enerpresse](https://www.enerpresse.net) – 4/03/25 – www.journaldunet.com – 11/3/25

Le Sénat a examiné un projet de loi transposant les directives européennes NIS2, REC et DORA* pour renforcer la cybersécurité. En France les cyberattaques ont augmenté de 30 % entre 2022 et 2023 : 34% ont touché des TPE/PME, 24% des collectivités territoriales, 10% des entreprises stratégiques, 10% des établissements de santé et 9% des établissements d'enseignement supérieur. **Le texte élargit les obligations de cybersécurité à 15 000 entités**, en incluant des collectivités territoriales (Régions et départements, 1000 communautés de communes et 300 communes de plus de 30 000 habitants) et instituts de recherche, bien au-delà des exigences européennes. Au total, 18 secteurs sont concernés, répartis entre *"critiques"* et *"hautement critiques"*, incluant l'énergie, les transports, la santé, les infrastructures numériques et l'administration publique. Le projet de loi impose des **mesures préventives et des notifications rapides (en 24 h) en cas d'incident**, assorties de **sanctions pouvant atteindre 10 M€ ou 2% du chiffre d'affaires mondial**. Les autorités pourront même *"imposer la suspension temporaire d'un service, écarter un dirigeant de ses fonctions et engager sa responsabilité pour manquement à son obligation d'assurer la sécurité des systèmes d'information"*, indique un expert. **L'ANSSI prévoit un délai de trois ans pour la mise en conformité** des entités concernées.

* Directives sur la sécurité du réseau et de l'information (NIS 2), sur la résilience des entités critiques (REC/CER, Critical Entities Resilience) et Règlement Digital Operational Resilience Act (DORA)

🔗 Consultez le [projet de texte adopté par le Sénat – 1^{ère} lecture](https://www.senat.fr) (source : www.senat.fr)

> www.clubic.com – 11/03/25

www.banquedesterritoires.fr - 13/03/25



EN REGIONS

Auvergne-Rhône-Alpes. La société **Sesterce**, spécialisée dans le cloud-computing plantera un **data center "nouvelle génération"** à **Valence Romans Agglo (26)**, sur le site du parc d'activités Rovaltain. L'investissement s'élève à 450 M€ (1^{ère} tranche).

> [Le moniteur – 28/2/2025](#)

Nouvelle Aquitaine / Occitanie. EDF entend accélérer l'électrification des usages régionaux, à commencer par l'industrie, en remplaçant par exemple les process alimentés au gaz ou au fioul par des solutions électriques, avec l'installation par exemple de **pompes à chaleur haute température**. EDF a ainsi accompagné des industriels comme **Andros dans le Lot (46)**, **RAGT dans l'Aveyron (12)** ou les **forces électriques d'Andorre** dans leur transition énergétique. L'énergéticien prévoit également de déployer **une offre spéciale "data center"**, en proposant certains de ses terrains, reliés à une source froide (eau). Un premier prototype "net zero" doit être déployé à Méribert (33). Afin d'accélérer l'électrification des solutions de mobilité, EDF a également vendu **1 000 bornes de recharges dans le Grand Ouest en 2024**, et réitérera l'opération en 2025. La cible : les transporteurs et leurs poids lourds, dont le logisticien **XPO Logistics à Toulouse** qui prévoit d'électrifier 20 % de sa flotte poids lourds d'ici 2035.

> [www.ladepeche.fr – 3/03/25](#)

PACA - La Compagnie Nationale du Rhône (CNR) s'apprête à expérimenter un **démonstrateur de parc photovoltaïque linéaire dans le Vaucluse, baptisé Ophelia**, en partenariat avec des industriels (Nexans, Schneider Electric), la SNCF et Supergrid Institute. Les partenaires développeront des technologies spécifiques pour optimiser le transport d'énergie. Le projet permettra d'**acheminer l'énergie produite sur plusieurs dizaines de km, sans pertes, en utilisant le courant continu haute tension**. Le parc repose sur **une succession de 6 ombrières photovoltaïques**, installées sur un site étroit (1 km et 6 mètres de large) le long de la véloroute, à Caderousse (84). Ce projet est soutenu par France 2030 à hauteur de 20 M€. Le potentiel de déploiement de parcs photovoltaïques linéaires est estimé à environ 35 GWc.

> [Le Moniteur – 7/03/25](#)

EN EUROPE

L'adoption de la 5G en Europe reste limitée. En 2024, seulement 30 % des connexions mobiles utilisent cette technologie, bien moins qu'en Amérique du Nord ou en Asie. Les grands opérateurs et les équipementiers européens, réunis à Barcelone à l'occasion du Mobile World Congress, ont souligné l'urgence de combler ce retard pour maintenir la compétitivité du secteur. Le retard pris par l'Europe s'explique principalement par la **fragmentation des marchés**, tandis que les **contraintes de sécurité et de souveraineté** ont pu restreindre l'emploi de certaines technologies. **La 4G, largement et rapidement adoptée, satisfait encore la plupart des usages**, rendant la migration vers la 5G moins attractive. **La 5G "standalone" (ou 5G+)**, qui fonctionne de façon totalement indépendante des anciens réseaux 4G, pourrait relancer l'adoption en offrant des avantages significatifs, notamment pour les réseaux privés, adaptés à certains usages spécifiques embarquant notamment de l'IA. D'après **l'Association mondiale des opérateurs télécoms (GSMA)**, la 5G sera dominante sur le continent européen en 2026 et représentera 80% des connexions à l'horizon 2030 (vs 94 % aux États-Unis, 92 % au Japon, 88 % en Chine).

> [www.cbnews.fr – 3/03/25](#) - [Les Echos – 4/03/25](#)

D'après l'ONG Transport and Environment (T&E), d'ici 2027, **100 % des nouveaux bus urbains en Europe pourraient être zéro émission**, compte tenu de l'augmentation des ventes de bus électriques ou à hydrogène. En 2024, 49 % des nouveaux bus vendus en Europe étaient déjà zéro émission, dépassant les objectifs de l'UE. *"Le succès des bus à zéro émission est dû à la réglementation européenne, qui a clairement indiqué au marché que les jours du diesel étaient comptés"*, souligne **Marie Chéron, experte pour T&E France**. En Europe, les Pays-Bas, l'Islande et la Finlande ont déjà migré l'ensemble de leurs flottes de bus en électrique, suivies par la Norvège (99 %) et le Luxembourg (98 %). Alors que l'Espagne (57 %) et le Royaume-Uni (56%) se situent dans la moyenne haute, la France ne comptabilise qu'un tiers de sa flotte de bus en électrique, notamment parce qu'elle favorise également l'utilisation du gaz et du biogaz, tandis que l'Allemagne ferme la marche avec 25 % de bus électriques.

> [Les Echos – 3/03/2025](#)

Royaume-Uni. La plus grande installation de stockage par batteries en Europe sera prochainement inaugurée à **Blackhillock, en Écosse**. Sa capacité initiale de 200 MW, sera étendue à **300 MW en 2026**, de telle sorte qu'elle pourra alors alimenter plus de 3,1 millions de foyers durant deux heures. L'emplacement de cette mega batterie a été soigneusement étudié pour permettre de résoudre les contraintes du réseau électrique écossais, sous dimensionné pour accueillir toute la production des parcs éoliens offshore implantés au nord, tandis que les sites de consommations se trouvent plus au sud, où des centrales à gaz les alimentent en partie. Cette installation permet de stocker aux heures pleines l'électricité produite par les parcs éoliens offshore, et la redistribue en heures creuses, ce qui contribue à stabiliser le réseau. Le projet devrait **générer des économies de 172 M€ (environ 198 M€)** pour les consommateurs, au cours des 15 prochaines années.

> [www.clubic.com – 6/03/25](#)



BTP

La Fédération Française du Bâtiment (FFB) s'attend à une **baisse de l'activité globale de 2,6 % en 2025**, après avoir essuyé un recul de 5,5 % en 2024. Alors que l'an passé, l'activité de construction de logements a chuté de 19,1 %, la baisse n'atteindrait "que" 5,4 % cette année. Une amélioration principalement due à certaines mesures favorables dans le budget 2025 (retour du prêt à taux zéro, exonérations des droits de donation). La FFB espère une reprise en 2026, avec des signes de redressement déjà visibles dans les ventes de maisons individuelles. En ce qui concerne les **locaux professionnels**, cette amorce de reprise tardera à prendre effet, faute de mises en chantier depuis 2 ans et de l'allongement des délais de chantier. En 2025, la FFB estime que **ces volumes d'activité reculeront de 8,4 %**. La destruction d'emplois dans le secteur serait moins sévère que prévu, avec une perte estimée à 50 000 postes pour 2025, contre 150 000 initialement anticipés. **Dans les travaux publics**, l'activité bénéficie de l'élan de fin d'année, pour afficher une **croissance de 2,2% en février et de 3,4% par rapport à janvier 2024**, avec des prises de commandes en hausse de 17,1%. **La FNTP** ne note pas d'accélération notable et reste prudente face aux incertitudes budgétaires. L'emploi montre des signes mitigés, avec une baisse des effectifs permanents mais une augmentation des heures travaillées.

> [Les Echos – www.batiweb.com - www.batiactu.com - 11/03/25](#) – [Enerpresse – 12/03/25](#)

